



Déposé le 30 SEP. 2008

Scanné le 1.10.08

08 - INT - 131

Interpellation

Politique des prix des cafétérias à l'Université de Lausanne (UNIL) : quelle transparence ?

Depuis le premier septembre 2008, les cafétérias de l'UNIL pratiquent des prix différenciés en fonction des catégories de client-e-s. Ainsi, trois gammes de prix ont été institués pour les repas chauds : *étudiants*, *campus* et *externes*. La première étant réservée aux étudiant-e-s de l'UNIL, la seconde au personnel de l'UNIL ainsi qu'aux étudiant-e-s de l'EPFL (dont certain-e-s suivent des cours sur le campus de l'UNIL) et des étudiant-e-s des autres universités, la troisième gamme de prix est destinée à toutes les autres personnes.

L'Université est, selon sa « charte », « animée par la volonté de servir la communauté ». À l'UNIL se trouve le plus grand site de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), elle accueille aussi des centres de documentation spécialisés (comme la bibliothèque de Droit Edouard Fleuret ainsi que le Centre de documentation sur la vie romande). Autant de raisons de concevoir l'Université comme ouverte sur la cité, et de souhaiter qu'elle soit également accueillante pour les visiteurs non universitaires.

Au vu de ce qui précède et en vertu de l'art.115 LGC, nous nous permettons d'interpeller le Conseil d'Etat afin qu'il réponde aux questions suivantes :

- 1.) Pour quelles raisons le rectorat de l'Unil a-t-il décidé que les étudiant-e-s de l'EPFL ne bénéficieront plus du même tarif que ceux de l'Unil dans les restaurants universitaires, malgré la « logique de campus » mise en avant dans les liens entre EPFL et UNIL ?
- 2.) Pourquoi le rectorat de l'Unil a-t-il décidé qu'un gymnasien-ne ou un-e étudiant-e HES venu-e se documenter au libre-service de la BCU paiera, dorénavant, son repas chaud ou son café plus cher qu'un professeur ordinaire ?
- 3.) Quelles raisons sont avancées par le rectorat de l'Unil dans le fait que le personnel de l'Unil puisse obtenir le prix « campus » sur simple présentation de leur carte, alors que l'étudiant-e inscrit-e à l'Unil doit impérativement utiliser la fonction « porte-monnaie électronique » (système analogue aux cartes « CASH ») pour obtenir le tarif étudiant ?
- 4.) Le rectorat de l'Unil a-t-il pris en compte les aspects liés à la protection des données lors de la généralisation de la fonction « porte-monnaie électronique » de la carte d'étudiant de l'Unil ?

5.) De plus, il serait souhaitable d'obtenir des détails sur la manière dont la hausse des prix massive a été décidée entre le rectorat de l'Unil et le restaurateur. Pour ces raisons, je me permets de poser la question suivante :

a.) Dans quelle mesure la situation monopolistique du restaurateur de l'Unil permet-elle une évaluation transparente et un réel contrôle des prix pratiqués ?

D'avance, nous remercions le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Le Lieu, le 28 septembre 2008


Nicolas Rochat, député

dv lpt. souhaité

OK
hey

Liste des députés signataires – état au 2 septembre 2008

Abbet Raphaël	Chapatay Albert	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Amarelle Cesia	Chatelain André	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Durussel José
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Duvoisin Ginette
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Epars Olivier
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Fardel Claude-André
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Favez Jean-Michel
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Favrod Pierre-Alain
Bally Alexis	Clot Bertrand	Feller Olivier
Bavaud Sandrine	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Bernhard Maximilien	Cornaz-Rovelli Valérie	Fiora-Guttman Martine
Bersth Verena	Cornut Michel	Freymond Cantone Fabienne
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gay Vallotton Michèle
Bonny Dominique-Richard	Debluè François	Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décaillet Anne	Girardet Lucas
Borloz Frédéric	Décosterd Anne	Gardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline	Delacour André	Glutz Félix
Brélaz François	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Calpini Christa	Devaud Grégory	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dind Claudine	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 2 septembre 2008

Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rochat Pierre
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rod Armand
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Monod Alain	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger
Jufer-Tissot Nicole	Mouquin Michel	Savary Marianne
Junglaus Delarze Suzanne	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Junod Grégoire	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Kaelin Pierre	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Streit Christian
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Truffer Jean-Jacques
Mange Daniel	Pidou Jean-Yves	Uffer Filip
Manzini Pascale	Pidou Pierre-André	Venezelos Vassilis
Marendaz André	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Martinet Philippe	Randin Philippe	Volet Pierre
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Ailette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre